

**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 MARS 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 13 mars à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Voinsles, dûment convoqué, s'est réuni en mairie de Voinsles, en séance publique, sous la présidence de M. HUSSON, Maire.

Présents : William BARRE, Etienne BEAUGRAND, Alain CLOYSSIL, Sophie DESWARTE,
Francis EDOUARD, Olivier HUSSON, Martine LAFORGE, Frantz LALANDE,
Maryline MENUZ, Evelyne RIETSCH.

Absents excusés : Claude BRUNIER pouvoir à Evelyne RIETSCH ;
Alexandre EDOUARD pouvoir à Francis EDOUARD ;
Mathieu NICOURT pouvoir à Olivier HUSSON ;
Valérie STRUB pouvoir à Alain CLOYSSIL ;
Laurent MAUGENEST

Secrétaire de séance : William BARRE

Secrétaire administrative : Catherine JOLY

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 FEVRIER 2018

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité et signé.

SEANCE DU 13 MARS 2018

1. SDESM – Maintenance Eclairage Public 2018-2022 : Groupement de commandes – Choix de la formule

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'adhérer au groupement de commandes ;
- approuve les termes de la convention constitutive et ses annexes ;
- autorise M. le Maire à signer ladite convention constitutive
- décide de choisir la formule A
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits chaque année au budget primitif pour la réalisation des prestations de services et de travaux.

2. SIAYV – Plan Communal de Sauvegarde

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ainsi que celle du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).

3. Possibilité d'engager 25 % des investissements 2017 sur le budget 2018 (annule et remplace la délibération du 15/02/2018 visée en Sous-Préfecture le 21/02/2018)

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accepter les propositions de M. le Maire et d'inscrire en dépenses d'Investissement, avant le vote du budget 2018, les sommes suivantes :

▪ Plan Local d'Urbanisme	202	4 440.00 €
▪ Autres immobilisations corporelles (drapeaux)	2188	181.80 €
▪ Matériel informatique (bureau de M. le Maire)	2183	1 677.60 €
▪ Frais d'études dans le cadre d'une mission de MO Voirie	2151	5 640.00 €
▪ Plantations d'arbres et arbustes	2121	1 915.01 €

4. Syndicat des Ecoles Voinsles / Le Plessis-Feu-Aussoux : versement d'un acompte prévisionnel 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte le versement d'un acompte de 15 000 € avant le vote du budget 2018 au SIE.

5. Skate-Park

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le démontage du Skate-Park situé près de la salle des fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 40